



Genève, le 13 septembre 2017

**Le Conseil d'Etat**

4377-2017

Département fédéral de l'économie, de  
la formation et de la recherche DEFR  
M. Johann N. SCHNEIDER-AMMANN  
Conseiller fédéral  
Palais fédéral est  
3003 Berne

**Concerne : consultation fédérale relative à l'adaptation de l'annexe de l'ordonnance  
sur le bureau de notification pour les médicaments vitaux à usage  
humain : consultation selon l'art. 11 de l'ordonnance précitée**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a pris connaissance, avec intérêt, de votre courrier du 8 août 2017 concernant  
l'objet cité en marge et vous en remercie.

Vu l'importance de pouvoir réagir rapidement en cas de rupture de stock ou pénurie de  
médicaments vitaux et afin que des mesures appropriées soient prises dans les plus brefs  
délais, nous sommes favorables à la modification proposée de ladite annexe en y incluant  
tous les produits listés dans l'ordonnance sur le stockage obligatoire de médicaments  
(RS 531.215.31) et en l'adaptant à l'évolution du domaine pharmaceutique.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de croire,  
Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja Wyden Buelpa

Le président :

François Longchamp

Copie à : (via mail) [monika.schaeublin@bwl.admin.ch](mailto:monika.schaeublin@bwl.admin.ch)